

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 9 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures sous la présidence de M. Duparc.

Secrétaire de Séance : M. Vesin

Présents : M. Perreal, Mme Nury, adjoints, Mmes Rivollier, Fallot, Meresse, Amorin, MM. Aymont, Ameno, Vesin, Deville

Excusés : Mme Morel (pouvoir à M. Duparc) Mme Dalmedo (pouvoir à M. Perreal)
Mme Vernaz, M. Carlod

Absente : Mme Bigot

Ordre du Jour :

- 1- **Désignation du secrétaire de séance**
- 2- **Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) du Pays de Gex**
- 3- **Débat sur les orientations du Règlement Local de Publicité (RLPi) du Pays de Gex**
- 4- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Septembre 2018**
- 5- **Déclarations d'intention d'aliéner**
- 6- **Décision modificative, travaux de France Telecom à La Citadelle**
- 7- **Compte-rendu des commissions**
- 8- **Courriers, divers**

- **Compte-rendu d'activités** -

1- **Désignation du secrétaire de séance**

M. Vesin est désigné secrétaire de séance.

2- **Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) du Pays de Gex**

Ce débat a lieu en présence de M. Scattolin, vice-président chargé de l'aménagement du territoire, M. Robbez, vice-président en charge des transports, et Mme Chenu Duraffour, vice-présidente en charge du logement. Les vice-présidents de la communauté de communes du Pays de Gex présentent les orientations du PADD aux membres du conseil municipal.

Mme Meresse, conseillère municipale, revient sur l'obligation pour les communes d'avoir 20 % de logements sociaux, notamment concernant les petites opérations immobilières.

Mme Meresse soulève le point sur la mobilité : elle estime qu'il y a peu de liens d'accès vers le Grand Genève pour les habitants du Sud du Pays de Gex. M. Robbez rappelle la mise en place d'un P+R de 800 places à St Genis Pouilly.

Mme Rivollier, conseillère municipale, suggère que les habitants du sud Gessien devraient pouvoir accéder à Genève par Pougny-Chancy et ainsi ne pas arriver sur Saint-Genis-Pouilly.

M. Scattolin remarque que le développement s'est fait trop vite, au dépend des transports en commun.

Le projet de tramway entre Saint-Genis-Pouilly et Genève n'a pas abouti pour le moment.

Mme Chenu Duraffour explique que la communauté de communes n'a la compétence transports que depuis un an.

M. le Maire revient sur l'offre touristique dans le sud du Pays de Gex et notamment sur le projet de plan d'eau qui n'avait pas abouti.

M. Scattolin répond que le projet ne l'interdirait pas.

M. le Maire souhaite que soit modifié dans le projet le terme de « *développer* le Technoparc de Collonges » par « *l'extension* du Technoparc de Collonges. »

Mme Meresse se renseigne sur quelles carrières seront créées ou réhabilitées dans le Pays de Gex.

Concernant les « bâtiments remarquables », Mme Meresse souhaite que soient conservées et réhabilitées les vieilles fermes gessiennes.

Mme Rivollier pose la question de l'emploi sur le territoire, comment garder les professionnels (enseignants, professions médicales, etc...) ? Mme Chenu Duraffour explique que des orientations d'attribution ont été mises en place, avec les bailleurs, les communes et l'Etat. La priorité est donnée au personnel local payé en euros. Concernant les enseignants, une commission d'attribution leur est réservée, tous les ans, avant la rentrée.

3- Débat sur les orientations du Règlement Local de Publicité (RLPi) du Pays de Gex

M. le Maire remarque que la commune de Collonges fait partie du PNR, et qu'il y a déjà une réglementation de la publicité.

Mme Meresse demande à partir de quand ce règlement sera applicable ? Sera-t-il contraignant ? Les vice-présidents répondent : 2 ans pour une pré enseigne et 6 ans pour une enseigne. Ce règlement sera contraignant.

Les débats en présence des vice-présidents de la communauté de Communes s'achèvent à 20h40.

4- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 Septembre 2018

Le compte-rendu est adopté, à l'unanimité.

5- Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire présente quatre déclarations d'intention d'aliéner :

- La propriété de M. Bruno CHENU et Mme Aziza EL AGGAD, lieu-dit Aux Arbalettes, cadastrée B 1139, de 831 m².
Prix : échange avec la commune de Collonges.
- La propriété de M. Dominique BERARD, 201 Rue du Mont Livron, cadastrée B 264 de 415 m² et B 265 de 519 m².
Prix : 470 000 €
Acquéreurs : M. et Mme Julien Pierre NOVELLO, résidents à Saint-Jean-de-Gonville.
- La propriété de M. et Mme TRUNCELLITO Giampaolo, 117 Rue du Verger, cadastrée F 1582, F 1600, F 1601, F 1602, F 1603, F 1604, F 1621, F 1622, F 1623, F 1624, de 2085 m².
Prix : 375 000 €
Acquéreurs : M. Sébastien CIROUSSEL et Mme Pauline PELLETIER, résidents à Thoiry.
- La propriété des conjoints Deconfin, lieu-dit En Courtelier, cadastrée F 1309 de 1923 m².
Prix : 134 610 €
Acquéreur : Commune de Collonges.

La commune et la Communauté de Communes du Pays de Gex ne font pas valoir leur préemption sur ces déclarations.

6- Décision modificative, travaux de France Telecom à La Citadelle

Un virement de crédit est nécessaire sur le compte 020 « dépenses imprévues » afin de permettre le règlement de la facture de Orange Travaux concernant l'enfouissement du réseau « Orange » rue de la Citadelle.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	149,37 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	149,37 €	
D 023 : Virement section investissement		149,37 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		149,37 €
D 20422-341 : Divers travaux de voirie		149,37 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		149,37 €
R 021 : Virement de la section de fonct.		149,37 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		149,37 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le virement de crédit ci-dessus précisé.

7- Compte-rendu des commissions

- **Commission Communication** : Mme Nury remercie M. le Maire d'avoir signé le devis pour un nouveau format d'Echo Collongeois, qui sera imprimé par une société spécialisée.

8- Courriers, divers

- **Projet Sogeprom** : il s'agit du projet 123 rue du Fort pour la construction de 40 logements. Le 1^{er} permis de construire a été refusé le 16/07/2018. Un nouveau permis a été déposé le 6 août dernier. M. le Maire réfléchit à la sortie des véhicules sur la rue du Fort. Sogeprom a proposé d'installer des feux tricolores pour réguler la circulation.
- **Déploiement du réseaux Orange** : Orange recherche un site susceptible de recevoir un système antennaire sur le secteur de la commune. M. le Maire les recevra en rendez-vous pour savoir de quel type d'antenne il s'agit.
- **Centre de loisirs** : l'avant-projet définitif est validé. Un courrier sera envoyé à l'architecte en ce sens.
- **Comité d'embellissement et d'animation de Collonges** : la foire artisanale aura lieu dimanche 14 octobre au Foyer Rural.
- **Cross du collège** : les CM1 et CM2 de l'école invitent les membres du conseil municipal à venir les voir courir au cross du collège qui aura lieu le 19 octobre matin au collège de Péron.
- La commune aura une réponse concernant le projet d'EHPAD avant la fin de l'année.

La séance est levée à 21h15.